

CONDITIONS SPÉCIALES DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE TÉLÉPÉAGE

HIVER 2024-2025

DURÉE POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

Du lundi 2 décembre 2024 au lundi 3 février 2025 inclus.

BÉNÉFICIAIRES :

- **Tout nouvel abonné dans la limite d'un badge** par client souscrivant pendant la période de l'opération à un abonnement **Le Voyageur, Le Local ou l'Alpin**.

CONTENU DE L'OFFRE :

Cette offre s'applique pour toute souscription à un abonnement **Le Voyageur** ou **Le Local** ou **L'Alpin** pendant la durée de la campagne :

- **Les frais de mise en service du badge sont offerts soit 11 €.**
- **Un crédit de 10 € TTC de péage ATMB est offert.** Ce crédit d'euros est utilisable exclusivement sur les autoroutes ATMB pendant 6 mois avec le badge télépéage. Si au terme des 6 mois, il n'a pas été utilisé dans son intégralité, il est perdu. Si un changement d'abonnement intervient dans les 6 mois alors le crédit d'euros non utilisé est perdu.

MOYENS POUR SOUSCRIRE À L'OFFRE :

- sur www.atmb.com
- au Centre de Relations Clients de Nangy de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi

INFORMATIONS SUR L'OFFRE :

- sur www.atmb.com
- par téléphone au 04 50 25 95 95 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc

www.atmb.com